



Formation des cadres.

Chapitre I : Généralités.	5
I.1 Statut de l'Académie.	5
I.2 Situation du candidat.	5
I.3 Candidature.	5
I.4 Frais d'inscription.	5
I.5 Limitations.	5
I.6 Conditions.	5
Chapitre 2 : L'Initiateur au Fleuret.	6
2.1 Age requis.	6
2.2 Licence.	6
2.3 Jury.	6
2.4 Déroulement des examens.	6
2.4.1 Enseignement d'un mouvement.	6
2.4.2 Leçon.	6
2.5 L'élève du candidat.	6
2.6 Réussite.	7
2.7 Echec.	7
Chapitre 3 : L'Initiateur à l'Epée.	8
3.1 Age requis.	8
3.2 Licence.	8
3.3 Jury.	8
3.4 Déroulement des examens.	8
3.4.1 Enseignement d'un mouvement.	8
3.4.2 Leçon.	8
3.5 L'élève du candidat.	8
3.6 Réussite.	9
3.7 Echec.	9
Chapitre 4 : L'Initiateur au Sabre.	10
4.1 Age requis.	10
4.2 Licence.	10
4.3 Jury.	10
4.4 Déroulement des examens.	10
4.4.1 Enseignement d'un mouvement.	10
4.4.2 Leçon.	10
4.5 L'élève du candidat.	10
4.6 Réussite.	11
4.7 Echec.	11

Chapitre 5 : Prévôt à I arme.	12
5.1 Age requis.	12
5.2 Licence.	12
5.3 Période entre 2 examens	12
5.4 Jury.	12
5.5 Déroulement des examens.	12
5.5.1 Enseignement d'un mouvement.	12
5.5.2 Leçon.	12
5.5 L'élève du candidat.	13
5.6 Réussite.	13
5.7 Echec.	13
Chapitre 6 : Prévôt d'Armes.	14
6.1 Age requis.	14
6.2 Licence.	14
6.3 Diplôme requis	14
6.4 Période entre 2 examens	14
6.5 Jury.	14
6.6 Déroulement des examens.	14
6.6.1 Enseignement d'un mouvement.	14
6.6.2 Leçon.	14
6.7 L'élève du candidat.	15
6.8 Réussite.	15
6.9 Echec.	15
Chapitre 7 : Le Maître à I arme.	16
7.1 Age requis.	16
7.2 Licence.	16
7.3 Diplôme requis	16
7.4 Période entre 2 examens	16
7.5 Jury.	16
7.6 Déroulement des examens.	16
7.6.1 Enseignement d'un mouvement.	16
7.6.2 Thème technique	17
7.6.3 Thème tactique	17
7.7 L'élève du candidat.	17
7.8 Réussite.	17
7.9 Echec.	17

Chapitre 8 : Le Maître d'Armes.	18
8.1 Age requis.	18
8.2 Licence.	18
8.3 Diplôme requis	18
8.4 Période entre 2 examens	18
8.5 Jury.	18
8.6 Déroulement des examens.	18
8.6.1 Enseignement d'un mouvement.	18
8.6.2 Thème technique	18
8.6.3 Thème tactique	19
8.7 L'élève du candidat.	19
8.8 Réussite.	19
8.9 Echec.	19

Chapitre I : Généralités

I.1 Statut de l'Académie.

L'Académie Royale d'Armes de Belgique (A.S.B.L) a d'après ses statuts, la formation des enseignants d'escrime et l'attribution du titre d'Initiateur à I arme, d'Initiateur d'Armes, de Prévôt à I arme, de Prévôt d'Armes, de Maître à I arme et de Maître d'Armes. Ces différents titres ne sont pas reconnus par l'ADEPS ni le BLOSO ni Sport Vlaanderen.

I.2 Situation du candidat.

Le candidat à l'un de ces titres doit être un escrimeur pratiquant.

I.3 Candidature.

Le candidat adressera sa candidature par mail à l'administrateur ARAB responsable des examens de cadres.

Hendrix.claude13@gmail.com

I.4 Frais d'Inscription.

Le montant de l'inscription à une session d'examen est fixé à 100€ payable au compte n° BE11 0019 3483 4748 de l'ARAB avec la mention : « Examen de (Nom, Prénom et titre de ...) ». Le paiement fait foi d'inscription. Dès réception de celui-ci, le candidat recevra, en plus d'un accusé de réception, une grille d'évaluation. Celle-ci permettra de connaître la façon dont les membres du jury attribuent les points.

I.5 Limitations.

Le candidat ne pourra présenter qu'un examen par session. Par exemple Initiateur, Prévôt ou Maître. Il pourra cependant présenter les examens dans plusieurs armes mais dans une seule catégorie (ex : Initiateur fleuret, épée, sabre mais pas Initiateur fleuret et Prévôt sabre).

I.6 Conditions.

Pour se présenter au grade de Prévôt, le candidat devra avoir enseigné durant au moins 1 an après l'examen d'Initiateur. Pour se présenter au grade de Maître, le Prévôt devra avoir enseigné durant au moins 1 an.

Chapitre 2 : L'Initiateur au Fleuret.

2.1 Age requis.

Pour obtenir le diplôme, l'âge requis est de 16 ans accompli, mais le candidat ne pourra gérer seul une salle qu'à partir de 18 ans.

2.2 Licence.

Le candidat devra être licencié dans un cercle reconnu par la FFCEB ou par le VSB.

2.3 Jury.

Les examens se dérouleront devant un jury composé au minimum de 3 enseignants d'un niveau supérieur au brevet d'Initiateur. Les membres du jury devront avoir une pratique avérée d'au moins 5 ans.

2.4 Déroulement des examens.

Les examens se dérouleront de la façon suivante :

2.4.1 Enseignement d'un mouvement.

Enseignement d'un mouvement allant du brevet élémentaire jusqu'au 2^{ème} degré des examens académiques fleuret (tirage au sort).

2.4.2 Leçon.

Donner une leçon au fleuret allant du brevet élémentaire jusqu'au 2^{ème} degré des examens académiques fleuret (tirage au sort).

2.5 L'élève du candidat.

Le candidat devra se présenter avec un élève apte à prendre une leçon. Cet élève ne pourra pas être en possession d'un titre d'enseignant (ADEPS, BLOSO, Sport Vlaanderen, ARAB ou d'un diplôme étranger équivalent).

2.6 Réussite

Pour réussir, le candidat doit obtenir une cote de 10/20 dans chaque partie de la grille d'évaluation et une moyenne de 12/20 au total.

2.7 Echec

En cas d'échec partiel ou total, le candidat pourra se représenter à une deuxième session.

Chapitre 3 : l'Initiateur à l'Épée.

3.1 Age requis.

Pour obtenir le diplôme, l'âge requis est de 16 ans accompli, mais le candidat ne pourra gérer seul une salle qu'à partir de 18 ans.

3.2 Licence.

Le candidat devra être licencié dans un cercle reconnu par la FFCEB ou par le VSB.

3.3 Jury.

Les examens se dérouleront devant un jury composé au minimum de 3 enseignants d'un niveau supérieur au brevet d'Initiateur. Les membres du jury devront avoir une pratique avérée d'au moins 5 ans.

3.4 Déroulement des examens.

Les examens se dérouleront de la façon suivante :

3.4.1 Enseignement d'un mouvement.

Enseignement d'un mouvement allant du brevet élémentaire jusqu'au 2^{ème} degré des examens académiques épée (tirage au sort).

3.4.2 Leçon.

Donner une leçon à l'épée allant du brevet élémentaire jusqu'au 2^{ème} degré des examens académiques épée (tirage au sort).

3.5 L'élève du candidat.

Le candidat devra se présenter avec un élève apte à prendre une leçon. Cet élève ne pourra pas être en possession d'un titre d'enseignant (ADEPS, BLOSO, Sport Vlaanderen, ARAB ou d'un diplôme étranger équivalent).

3.6 Réussite

Pour réussir, le candidat doit obtenir une cote de 10/20 dans chaque partie de la grille d'évaluation et une moyenne de 12/20 au total.

3.7 Echec

En cas d'échec partiel ou total, le candidat pourra se représenter à une deuxième session.

Chapitre 4 : l'Initiateur au Sabre.

4.1 Age requis.

Pour obtenir le diplôme, l'âge requis est de 16 ans accompli, mais le candidat ne pourra gérer seul une salle qu'à partir de 18 ans.

4.2 Licence.

Le candidat devra être licencié dans un cercle reconnu par la FFCEB ou par le VSB.

4.3 Jury.

Les examens se dérouleront devant un jury composé au minimum de 3 enseignants d'un niveau supérieur au brevet d'Initiateur. Les membres du jury devront avoir une pratique avérée d'au moins 5 ans.

4.4 Déroulement des examens.

Les examens se dérouleront de la façon suivante :

4.4.1 Enseignement d'un mouvement.

Enseignement d'un mouvement allant du brevet élémentaire jusqu'au 2^{ème} degré des examens académiques sabre (tirage au sort).

4.4.2 Leçon.

Donner une leçon au sabre allant du brevet élémentaire jusqu'au 2^{ème} degré des examens académiques sabre (tirage au sort).

4.5 L'élève du candidat.

Le candidat devra se présenter avec un élève apte à prendre une leçon. Cet élève ne pourra pas être en possession d'un titre d'enseignant (ADEPS, BLOSO, Sport Vlaanderen, ARAB ou d'un diplôme étranger équivalent).

4.6 Réussite

Pour réussir, le candidat doit obtenir une cote de 10/20 dans chaque partie de la grille d'évaluation et une moyenne de 12/20 au total.

4.7 Echec

En cas d'échec partiel ou total, le candidat pourra se représenter à une deuxième session.

Chapitre 5 : Le Prévôt à I arme.

5.1 Age requis.

L'âge requis pour obtenir le diplôme est de 18 ans accompli.

5.2 Licence.

Le candidat doit être membre de l'Académie et licencié dans un cercle reconnu par la FFCEB ou par le VSB.

5.3 Période entre 2 examens.

Le candidat ne pourra présenter l'examen qu'un an après la réussite de l'examen d'Initiateur.

5.4 Jury.

Les examens se dérouleront devant un jury composé au minimum de 3 enseignants faisant partie de l'ARAB et possédant eux-mêmes un diplôme égal ou supérieur à celui de l'examen. Ils doivent, en outre, avoir une expérience pédagogique récente de 5 ans minimum.

5.5 Déroulement des examens.

Les examens se dérouleront de la façon suivante :

5.5.1 Enseignement d'un mouvement.

Enseignement d'un mouvement se rapportant au 3^{ème} degré dans l'arme choisie. Pour le sabre, 2^{ème} et 3^{ème} degré (tirage au sort).

5.5.2 Leçon.

Donner une leçon dans l'arme choisie portant sur le 3^{ème} degré. Pour le sabre, 2^{ème} et 3^{ème} degré (tirage au sort).

5.6 L'élève du candidat.

Le candidat devra se présenter avec un élève apte à prendre la leçon. Cet élève ne pourra être porteur d'un diplôme d'enseignant escrime (ARAB, BLOSO, Sport Vlaanderen ou ADEPS ou d'un diplôme étranger équivalent).

5.7 Réussite.

Pour réussir, le candidat doit obtenir une cote de 10/20 dans chaque partie de la grille d'évaluation et une moyenne de 12/20 au total.

5.8 Echec.

En cas d'échec partiel ou total, le candidat pourra se représenter au cours d'une 2^{ème} session.

Chapitre 6 : Le Prévôt d'Armes.

6.1 Age requis.

L'âge requis est de 18 ans accompli.

6.2 Licence.

Le candidat doit être membre de l'ARAB et être licencié dans un cercle reconnu par la FFCEB ou le VSB.

6.3 Diplôme requis.

Le candidat doit être en possession du diplôme d'Initiateur dans chaque arme.

6.4 Période entre deux examens.

Le candidat ne pourra présenter l'examen qu'un an après la réussite du dernier examen d'Initiateur.

6.5 Jury.

Les examens se dérouleront devant un jury composé au minimum de 3 enseignants faisant partie de l'ARAB et possédant eux-mêmes un diplôme égal ou supérieur à celui de l'examen. Le jury pourra être différent en fonction de l'arme. Les membres du jury doivent avoir une expérience pédagogique récente de 5 ans minimum.

6.6 Déroulement des examens.

Les examens se dérouleront de la façon suivante :

6.6.1 Enseignement d'un mouvement.

Enseignement d'un mouvement se rapportant au 3^{ème} degré dans chaque arme (tirage au sort).

6.6.2 Leçon.

Donner une leçon portant sur le 3^{ème} degré dans chaque arme.

6.7 L'élève du candidat.

Le candidat doit se présenter avec 1 élève (des élèves) apte(s) à prendre la leçon. L'élève ne pourra être en possession d'un diplôme d'enseignant escrime (ARAB, BLOSO, Sport Vlaanderen, ADEPS ou d'un diplôme étranger équivalent).

6.8 Réussite.

Pour réussir, le candidat doit obtenir une cote de 10/20 dans chaque partie de la grille d'évaluation et une moyenne de 12/20 au total.

6.9 Echec.

En cas d'échec partiel ou total dans 1 voir 2 arme(s), le candidat recevra le diplôme de Prévôt dans l'arme ou les armes réussie(s).

Chapitre 7 : Le Maître à 1 arme.

7.1 Age requis.

L'âge requis pour obtenir le diplôme est de 18 ans accompli.

7.2 Licence.

Le candidat doit être membre de l'Académie et licencié dans un cercle reconnu par la FFCEB ou par le VSB.

7.3 Diplôme requis

Le candidat doit être en possession du diplôme de Prévôt d'Armes ou de Prévôt dans l'arme choisie ainsi que du diplôme d'Initiateur dans les 3 armes.

7.4 Période entre 2 examens.

Le candidat ne pourra présenter l'examen qu'un an après la réussite de l'examen de Prévôt dans l'arme choisie.

7.5 Jury.

Les examens se dérouleront devant un jury composé au minimum de 3 enseignants faisant partie de l'ARAB et possédant eux-mêmes un diplôme égal ou supérieur. Ils doivent, en outre, avoir une expérience pédagogique récente de 5 ans minimum.

7.6 Déroulement des examens.

Les examens se dérouleront de la façon suivante :

7.6.I Enseignement d'un mouvement.

Enseignement d'un mouvement tiré au sort

7.6.2 Thème technique.

Donner une leçon suivant un thème technique (tirage au sort).

7.6.3 Thème tactique.

Donner une leçon suivant un thème tactique (tirage au sort).

7.7 L'élève du candidat.

Le candidat devra se présenter avec un élève apte à prendre les leçons. Cet élève ne pourra être porteur d'un diplôme d'enseignant escrime (ARAB, BLOSO, Sport Vlaanderen ou ADEPS ou d'un diplôme étranger équivalent).

7.8 Réussite.

Pour réussir, le candidat doit obtenir une cote de 10/20 dans chaque partie de la grille d'évaluation et une moyenne de 12/20 au total.

7.9 Echec.

En cas d'échec partiel ou total, le candidat pourra se représenter au cours d'une 2^{ème} session. Cependant, il ne devra pas représenter la (les) partie(s) réussie(s).

Chapitre 8 : Le Maître d'Armes.

8.1 Age requis.

L'âge requis pour obtenir le diplôme est de 18 ans accompli.

8.2 Licence.

Le candidat doit être membre de l'Académie et licencié dans un cercle reconnu par la FFCEB ou par le VSB.

8.3 Diplôme requis

Le candidat doit être en possession du diplôme de Prévôt dans les 3 armes (Prévôt d'Armes).

8.4 Période entre 2 examens.

Le candidat ne pourra présenter l'examen qu'un an après la réussite du dernier examen de Prévôt.

8.5 Jury.

Les examens se dérouleront devant un jury composé au minimum de 3 enseignants faisant partie de l'ARAB et possédant eux-mêmes un diplôme équivalent. Les membres du jury peuvent être différents en fonction de l'arme. Ils doivent, en outre, avoir une expérience pédagogique récente de 5 ans minimum.

8.6 Déroulement des examens.

Les examens se dérouleront de la façon suivante :

8.6.1 Enseignement d'un mouvement.

Enseignement d'un mouvement à chaque arme par tirage au sort

8.6.2 Thème technique.

Donner une leçon suivant un thème technique à chaque arme (tirage au sort).

8.6.3 Thème tactique.

Donner une leçon suivant un thème tactique à chaque arme (tirage au sort).

8.7 L'élève du candidat.

Le candidat devra se présenter avec un (des) élève(s) apte(s) à prendre les leçons. Cet (ces) élève(s) ne pourra(ont) être porteur d'un diplôme d'enseignant escrime (ARAB, BLOSO, Sport Vlaanderen, ADEPS ou d'un diplôme étranger équivalent).

8.8 Réussite.

Pour réussir, le candidat doit obtenir une cote de 10/20 dans chaque partie de la grille d'évaluation et une moyenne de 12/20 au total.

8.9 Echec.

En cas d'échec partiel ou total, le candidat pourra se représenter au cours d'une 2^{ème} session. Cependant, il ne devra pas représenter la (les) partie(s) réussie(s).